

République Française
Département Eure-et-Loir
Commune de Francourville

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2024

Référence
2024-10

Objet de la délibération
TARIF PHOTOCOPIES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

Date de la convocation
14/03/2024

Date d'affichage
14/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Eure-et-Loir
Le : 22/03/2024

Et
Publication ou notification du :



L' an 2024 et le 21 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de MOULIN Eric, Maire

Présents : M. MOULIN Eric, Maire, Mmes : CASSINA Guillemette, DUMENY Edwige, LETARTRE Isabelle, ROUSSEAU Anita, MM : ALIJEVIC Bésim, BEALAY Arnaud, DUVAL Gilles, GENET Xavier, MEDIOUNA Adil, THIEBAULT Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DE PARSCAU Loïc à Mme LETARTRE Isabelle

Excusé(s) : Mmes : BEZAULT Laura, THIROUIN Severine

A été nommé(e) secrétaire : M. BEALAY Arnaud

Objet de la délibération : TARIF PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité, de fixer les tarifs des photocopies faites en mairie aux tarifs suivants :

Tarifs administrés en euros :

Format A4 Noir et Blanc	0.20 par passage
Format A3 Noir et Blanc	0.40 par passage
Couleur format A4 et A3	0.65 par passage

Tarifs Associations en euros :

DIT QUE les associations devront fournir le papier et qu'il sera obligatoirement de couleur afin d'éviter toute incompréhension avec des informations administratives.

Format A 4 Noir et Blanc 80 grammes	0.10 par passage
Format A 3 Noir et Blanc 80 grammes	0.15 par passage
Couleur format A 4 et A3 80 grammes	0.20 par passage

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/03/2024
Le Maire
Eric MOULIN

